



N° 194  
Décembre 2018  
MENSUEL

NUMERO  
SPECIAL

ELECTIONS  
CHAMBRE

" En faisant scintiller  
notre lumière, nous offrons  
aux autres la possibilité  
d'en faire autant."

Nelson Mandela



POUR UNE CHAMBRE AU SERVICE DES PAYSANS  
POUR L'AGRICULTURE DU 21<sup>EME</sup> SIECLE  
VOTEZ CONFEDERATION PAYSANNE !

# l'info paysanne

## Sommaire

### Edito par François Tison p 3

"Oc... Lo poden far ! La Conf' est prête!

### Gestion de la chambre p 4-5

- Chambre aveyronnaise, budget, sessions et motions

### Nous avons gagné p 6-7

- productions animales
- sanitaire
- semences et OGM
- social
- foncier

### Thématiques p 8-15

#### - Installation - Transmission :

Un combat plus urgent que jamais

Les référents SAFER de la Conf' impliqués localement

#### - Les Femmes en agriculture

#### - Un revenu pour tous les paysans et paysannes

- PAC: La Confédération paysanne se bat depuis toujours pour une PAC plus juste, moins prédatrice industrielle

- TAFTA - CETA: de que son aquellas doas bestias

- La Confédération paysanne et l'international

- Bassin de Roquefort, ce que nous voulons

### Actualité syndicale

- LOUP: l'impossible cohabitation

- BVD: la nouvelle "pompe à fric" arrive, Résistons!

### La Conf' pour vous ! p 17

### La page ADDEAR 12 p 18

- Le catalogue formations du 1<sup>er</sup> semestre 2019

### Droit de savoir p 19

- demandes d'autorisations d'exploiter présentées à la CDOA de février 2019

### Rejoignez-nous ! p 19

### Annonce p 20

Prochain dossier de

l'info  
paysanne

" S'associer ou embaucher,  
comment faire le bon choix "



**Groupama**  
la vraie vie s'assure ici

**EN VRAI,  
C'EST EN VOUS CONNAISSANT MIEUX  
QU'ON VOUS ASSURE MIEUX.**

**ASSUREUR MUTUALISTE**

**Un réseau de spécialistes agricoles et  
43 points d'accueil à votre service en  
Aveyron.**

Retrouvez-nous au  **N°Cristal 0 969 320 319**

et sur [www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)

APPEL NUM SURTAXE

Groupama d'Oc - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc - Siège social : 14 rue de Vidailhan, CS 93105, 31131 BALMA Cedex - 391 851 557 R.C.S TOULOUSE - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.



**Par François Tison**

Éleveur à Golinhac

Tête de liste aux élections

Chambre d'agriculture 2019

# OC... LO PODEN FAR !\*

## LA CONF' EST PRÊTE !

**Au cours de cette mandature (2013-2019) la Chambre d'agriculture présidée par la FDSEA-JA12 a accompagné le démantèlement de l'agriculture aveyronnaise, sans lui offrir de réelles perspectives d'avenir.**

### Rappelons quelques chiffres :

En 2000, il y avait 2300 producteurs de lait de vache, il n'y en a plus que 1300 ;

- 2000 producteurs de lait de brebis, il en reste 1400 dont de nombreux aujourd'hui sont hors filière Roquefort ;

- 1207 éleveurs ovin viande (troupeaux > 10 brebis), seulement 959 maintenant (dont 585 > 50 brebis seuil de l'AOAC), ETC, ETC...

Certes la PAC est passée par là (abandon du plafonnement des aides), les quotas ont disparu, les prix sont soumis aux aléas d'un marché complètement dérégulé, **pour autant la Chambre d'agriculture peut impulser un nouveau modèle de développement tel que le prône la CONFEDERATION PAYSANNE depuis 30 ans : l'agriculture paysanne qui répond aux enjeux de notre société, à savoir :**

- **autonomie sur nos fermes**
- **relocalisation de l'économie, développement de démarches de vente locale**
- **des fermes essentiellement de type familial, à taille humaine**
- **une agriculture avec moins d'intrants, de chimie, pour rester en phase avec les attentes de nos concitoyens**
- **des paysans nombreux pour des territoires vivants.**

Pour cela, la Conf' a engagé de nouveaux moyens afin de démontrer que l'agriculture paysanne ça fonctionne : grâce à l'ADDEAR 12 (Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural), nous avons installé 65 nouveaux paysans (soit 10% des installations), soit en reprenant des fermes après un départ en retraite, soit en créant de nouvelles fermes, de taille modeste certes, mais qui créent de l'emploi et de l'activité dans nos villages.

Nous avons accompagné des collectivités pour les aider à installer de nouveaux paysans. Sous l'impulsion de la Conf', la SAFER est devenue moins opaque et l'accès à l'information foncière plus facile pour de nombreux paysans, autrefois chasse gardée de la FNSEA/JA.

Les élections aux chambres d'agriculture sont le moment important pour assurer à notre agriculture aveyronnaise, qui a de bons atouts (beaucoup de signes officiels de qualité, des productions diversifiées autour de l'élevage, des fermes encore nombreuses, des grandes filières et des productions fermières), un avenir différent du modèle que veut nous imposer la FNSEA (ferme des 1000 vaches, prix bas compensés par toujours plus de primes non plafonnées).

La Conf', si elle est majoritaire, s'engage à gérer la Chambre avec les autres syndicats (ce que nous ont toujours refusé les BARRAU, MOLIERES, LAURENS and co) car on ne peut pas dire que depuis que la FDSEA gère, l'agriculture se porte mieux. Si la « ferme AVEYRON » se maintient à flots, on ne peut pas en dire autant de ses paysans, ou du moins, de TOUS ses paysans (pour certains ça va bien, merci la PAC), car **l'objectif avant tout de la Conf', est de mettre l'humain au centre de l'économie.**

**L'AGRICULTURE EST DIVERSE,  
LES PAYSANS ONT TOUS BESOIN DE SE SENTIR REPRÉSENTÉS À LA  
CHAMBRE ET LA CONF' S'ENGAGE À LE FAIRE,  
SI VOUS NOUS EN DONNEZ LES MOYENS.**

\* "YES... WE CAN !"



# GESTION DE LA CHAMBRE

## CHAMBRE AVEYRONNAISE BUDGET, SESSIONS ET MOTIONS

La Chambre d'agriculture est un établissement public (sous tutelle de l'Etat), administré par des élus du « monde » agricole à travers dix col-

lèges dont le principal est celui des paysans(nes) (collège n°1 des Chefs d'exploitation et assimilés).

Le budget de la Chambre aveyronnaise s'élève à plus de 14 millions d'euros, avec un personnel de 142 Equivalents Temps Pleins Travillés (ETPT).

### BUDGET PREVISIONNEL 2019: 14 743 527€

Produits	Charges
Subventions de l'Etat = 759 435€	Personnel = 7 156 650€
TATFNB (Taxe Additionnelle sur la Taxe Foncière Non Bâtie) = 3 520 977€	Fonctionnement = 5 772 847€
Autres subventions = 831 050€	Interventions (cotisations et subventions non obligatoires) = 371 266€
Autres produits (essentiellement prestations de services) = 8 632 065€	
TRANSIT = 1 000 000€ (essentiellement CVO équarrissage)	TRANSIT = 1 000 000€
<b>RESULTAT PREVISIONNEL = + 442 764€</b>	

La Confédération paysanne propose de faire de cette Chambre, la Maison des paysans(nes) avec des services publics gratuits, financés par l'impôt des propriétaires fonciers (TATFNB) de environ 3.5 millions d'euros. Des économies sont possibles sur les charges de fonctionnement et sur les cotisations et subventions non obligatoires. Exemples : convention FDSEA (48000€), subvention JA (40000€), ETC...

Malgré 27% des suffrages, la Confédération paysanne a été évincée du Bureau de la Chambre. Par contre, les Présidents FDSEA et JA y sont invités régulièrement (même non élus Chambre)!

Lors des sessions Chambre (deux par an), les élus Confédération paysanne interviennent à chaque fois pour commenter l'actualité agricole, débattre, révéler et proposer. Ne possédant pas de bulletin d'information indépendant, la Chambre aveyronnaise communique à travers la « Volonté paysanne ». Les propos de la Confédération paysanne y sont totalelement censurés !

Durant la dernière mandature, la Confédération paysanne a proposé et défendu 18 motions.

Date	Intitulé	Résumé ou commentaire	Adoptée ou Rejetée
25/04/2014	Motion relative à l'abrogation de la Loi COV	Pour l'obtention du droit de ressemer sa récolte	Rejetée
25/04/2014	Motion relative au développement de la méthanisation	Pour l'interdiction de cultures dédiées et intermédiaires	Rejetée
21/11/2014	Motion relative au projet d'extension des zones vulnérables	Pour un moratoire du projet d'extension – Pour la mise en place de mesures encourageantes afin de baisser l'azote	Rejetée
21/11/2014	Motion relative à l'arrêt des négociations TAFTA et CETA	Accords de Libre Echange catastrophiques pour les paysans et la souveraineté alimentaire, danger pour les Indications Géographiques	Rejetée
21/11/2014	Motion relative à la prise en charge d'actions contre les campagnols	Pour que l'INRA relance la recherche Pour que les dégâts soient indemnisés	Rejetée

Date	Intitulé	Résumé ou commentaire	Adoptée ou Rejetée
27/11/2015	Motion relative à l'arrêt des négociations TAFTA et CETA	Arrêt négociations TAFTA Non ratification du CETA	Rejetée
27/11/2015	Motion contre les pénalités suite aux visites rapides PAC surfaces peu productives		Adoptée
27/11/2015	Motion relative à l'urgence de changer l'orientation de la PAC	Pour le rétablissement de la préférence communautaire Régulation de l'offre et de la demande Harmonisation des normes Suppression des seuils et instauration de plafonds/actif Majoration pour les 1 <sup>er</sup> hectares et 1 <sup>er</sup> animaux	Rejetée
27/11/2015	Motion pour l'amplification de la recherche sur les pullulations de campagnols	Les collectifs s'organisent partout en Aveyron, Cantal et Lozère	Adoptée : la FDSEA et les JA se raccrochent aux branches !
27/11/2015	Motion relative à une modification des mesures règlementaires FCO	Pour la liberté vaccinale Suppression de la désinsectisation (abeilles) Déclassement au niveau européen	Rejetée
22/03/2016	Motion relative à l'arrêt des négociations TAFTA et CETA	Pour l'arrêt négociations TAFTA Pour la non ratification du CETA	Rejetée
22/03/2016	Motion relative à la rémunération du travail paysan	Pour un contrat tripartite Pour des volumes et prix garantis couvrant les prix de revient + la rémunération Pour la maîtrise des productions, équilibre offre demande (européen)	Rejetée
28/11/2016	Motion relative à la rémunération du travail paysan (version 2)	Interdiction de la vente à perte Contrat volume, prix garantis couvrant prix de revient + rémunération Maîtrise de la production offre demande (européen)	Adoptée Revirement de la FDSEA/JA !
28/11/2016	Motion relative au TAFTA et CETA	Pour l'arrêt négociations TAFTA Pour la non ratification du CETA par les Parlements européens et français	Adoptée Revirement de la FDSEA/JA !
24/11/2017	Motion relative au CETA	Pour la non ratification du CETA par l'Assemblée nationale et le Sénat français	Adoptée Confirmation du revirement FDSEA/JA
24/11/2017	Motion relative au règlement européen OMNIBUS	Pour la possibilité d'améliorer la reconnaissance des surfaces pastorales au niveau français	Adoptée
24/11/2017 *	Motion relative à une transition écologique cohérente	Sortie des pesticides Réactivation des MAEC et du maintien BIO	Rejetée
19/03/2018	Motion relative au maintien de l'aide aux légumineuses (PAC)	Pour la production de légumineuses fourragères dans les mélanges prairiaux pour les éleveurs	Adoptée

\* Le but de cette motion est de permettre à tous les paysans qui le souhaitent de sortir immédiatement des pesticides avec le soutien technique, agronomique et financier nécessaire ; grâce notamment à la réactivation des MAEC et du maintien BIO, ainsi qu'aux PSE (Paiement pour Services Environnementaux) promis par Macron. Pour rappel : la FNSEA/JA et la CR s'opposent à tous les transferts du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC vers le 2<sup>ème</sup> pour financer ces actions.

Les motions qui portent sur le même thème, ne sont pas rédigées à l'identique, elles ont été adaptées à l'actualité. Vous pouvez retrouver toutes les motions dans leur intégralité sur le site de la Conf' : [www.confaveyron.org](http://www.confaveyron.org)

# NOUS AVONS GAGNE :

Le rôle politique de la Confédération paysanne est double : dénoncer et proposer. La Conf' dénonce de manière parfois virulente et radicale l'industrialisation de l'agriculture, les politiques publiques en agriculture et le comportement de certains acteurs économiques. Mais notre projet est solide, sérieux, argumenté et documenté, cela nous permet d'être systématiquement dans une démarche de revendication et de proposition. Sur des sujets divers, les victoires syndicales de la Conf' sont nombreuses et profitent à tous les paysans.

## PRODUCTIONS ANIMALES : POUR DES ÉLEVAGES À TAILLE HUMAINE

### LAIT DE VACHE

- Une aide à la trésorerie forfaitaire (1000 €) et non proportionnelle, aux éleveurs laitiers en difficulté.
- L'interdiction de la marchandisation des contrats dans la loi Sapin II.
- Le recul de Lactalis suite à ses menaces d'arrêter la collecte dans les Vosges si quantité < 500 litres tous les deux jours
- On reparle de « régulation »
- L'idée d'OP transversale fait son chemin
- Diminution des antibiotiques: un travail est engagé par le CNIEL sur l'utilisation des huiles essentielles et plantes dans la gestion des mammites.

### APICULTURE

- Interdiction des néonicotinoïdes

### PETITS RUMINANTS

- Rétropolation de l'aide ovine de base (2016), empêchant l'exclusion de 400 éleveurs ovins et de l'aide ovine totale.
- Arrêt des sanctions en cascade sur l'ICHN en cas de non-conformité d'identification (pas de boucle électronique).

### VIANDE BOVINE

- Ouverture d'une ligne budgétaire Veau bio à la section Veaux d'Interbev de 10 000 € : première historique.
- Seuil de 10 UGB pour prétendre à l'ABA (contre 30 demandé par la FNSEA)

### PRÉDATION

- Malgré un plan très défavorable, création du groupe OURS.
- Concernant les LOUPS :**
- Mise en place en 2015 de la brigade d'intervention « loup » à l'ONCFS
- Accélération du paiement des indemnités
- Dans le cadre du Plan loup 2018-2023 :**
- Valorisation en cours des pertes indirectes (stress, perte de lait, avortements...) pour les petits troupeaux et troupeaux laitiers.
- Création de brigades de bergers d'appui.

## SANITAIRE : POUR LA PRISE EN COMPTE DES PRODUCTIONS FERMILIÈRES

**INFLUENZA AVIAIRE** Reconnaissance des spécificités des élevages autarciques en circuits courts (sur parcours)

**FCO** Abandon de la vaccination obligatoire contre le sérotype 4.

### VOIE MÂLE

Abandon dans la loi d'avenir, de l'obligation de certification des reproducteurs mâles.



## SEMENCES ET OGM POUR LE DROIT DES PAYSANS À L'AUTONOMIE

**Maïs OGM**, Loi d'interdiction des cultures de maïs OGM sur le territoire français.

Interdiction de saisies de semences de ferme et des produits issus de leur récolte

Suppression de la délégation accordée au GNIS pour le contrôle des petits producteurs vendeurs de semences et plants sur les marchés de plein vent

**Droit des paysans d'échanger leurs semences** (hors variétés protégées par un COV) *Le Conseil Constitutionnel vient de retoquer l'article 78 de la loi EGALIM sur ce sujet !*

Programme européen pour la conservation des ressources génétiques (végétales et animales) à la ferme.

Interdiction de breveter les produits issus de procédés essentiellement biologiques, les éléments qui les constituent et les informations génétiques qu'ils contiennent.

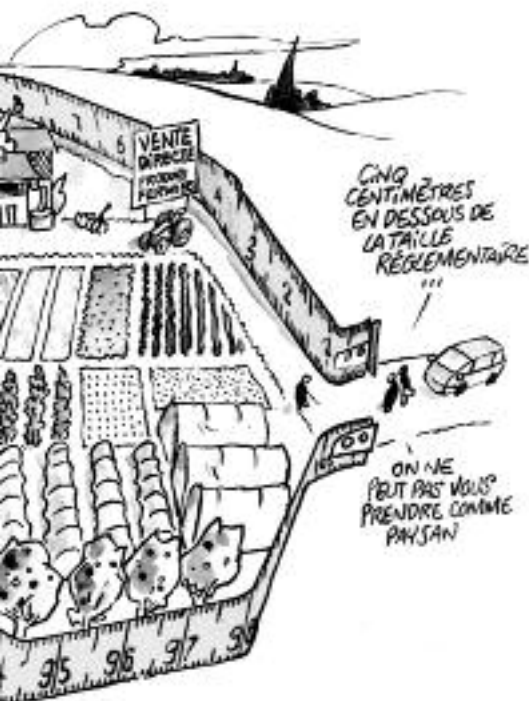
## SOCIAL :

### POUR LA RECONNAISSANCE DE TOUS LES PAYSANS ET PAYSANNES

- Suppression de l'assiette minimum de l'assurance maladie (Amexa).
- Instauration du nouveau régime fiscal micro-BA à la place du Bénéfice agricole forfaitaire (BAF) : plus souple, plus ouvert, évolutif, accueillant.
- Suppression de la SMI: instauration de l'activité minimale d'assujettissement (AMA)
- Reconnaissance des cotisants de solidarité dans le registre des actifs agricoles.
- Instauration des indemnités journalières maladies pour les paysan•ne•s.
- Autorisation des GAEC entre époux

Un volet social a été intégré au plan d'urgence, reprenant un certain nombre de nos revendications :

- faciliter l'accès à la prime d'activité pour les paysans,
- financer une aide au remplacement temporaire pour les agriculteurs en burn-out (pour les aider à souffler).



## FONCIER

### SAFER, ON SE DOIT D'ÊTRE LA

En 2016, la SAFER Aveyron est intervenue sur 5764 ha, contre 3890 en 2013.

Quel paysan n'a jamais eu à faire à cet organisme durant sa carrière ?

**Outil souvent critiqué, les SAFER ont pourtant un rôle à jouer dans la gestion et la répartition du foncier agricole. Créée en 1960, sous l'impulsion du CNJA, les SAFER ont longtemps fonctionné sous l'égide du seul syndicat majoritaire.**

La confédération paysanne a tout d'abord intégré les comités techniques départementaux (organe consultatif) grâce à sa représentativité et aux revendications portées au niveau national et départemental, ce furent nos premiers pas au sein de cette structure.

Le pluralisme était encore loin d'être gagné, en effet la Conf' n'avait pas de siège au conseil d'administration qui est le seul organe décisionnaire et les consultations locales (CLAF) ne se faisaient qu'avec la FDSEA et les JA.

**A FORCE DE COMBAT SYNDICAL ET EN S'INVITANT RÉGULIÈREMENT DANS CES RÉUNIONS, NOUS AVONS OBTENU LE DROIT DE PARTICIPER À CES CONSULTATIONS LOCALES AU MÊME TITRE QUE TOUS LES SYNDICATS REPRÉSENTATIFS, C'EST UNE VICTOIRE DE PLUS.**

En 2014 la loi d'avenir agricole adoptée par le parlement, instaure réellement le pluralisme syndical dans les SAFER, avec notamment l'intégration des syndicats représentatifs au sein du conseil d'administration dans le collège des O.P.A et **sans obligation d'actionariat**. Il faut souligner ici le travail mené par nos équipes de paysans au niveau national.

*Tout n'est pas encore gagné, la SAFER reste une structure encore très opaque et les vieilles habitudes de fonctionnement ont du mal à se perdre, la volonté de travailler correctement ensemble n'y est pas !!! C'est pourquoi, nous demandons aussi que la diffusion des informations foncières, les convocations aux commissions locales se fassent de la même manière qu'avec les correspondants locaux FDSEA, ce qui n'est pas encore le cas. Le travail continue...*

Nous avons réussi peu à peu à faire bouger les lignes. Ces avancées ne sont que le fruit de notre légitimité obtenue :

- par des actions et des revendications fortes
- dans les urnes grâce à notre représentativité.

**NOUS AVONS BESOIN D'EXISTER AU TRAVERS DES ÉLECTIONS CHAMBRE POUR CONTINUER NOTRE TRAVAIL AU SEIN DES SAFER.**



## INSTALLATION - TRANSMISSION UN COMBAT PLUS URGENT QUE JAMAIS, LA TRANSMISSION DES FERMES ET L'INSTALLATION DE JEUNES PAYSANS

Le constat est quelque peu affligeant, en effet le département de l'Aveyron a perdu 10%

de ses paysans entre 2003 et 2018. La baisse du revenu, l'ultra-capitalisation des fermes, la difficulté d'accès au foncier... sont autant d'éléments qui freinent la transmission des fermes et l'installation de nouveaux paysans nécessaire au renouvellement de la population agricole dans le département.

### La transmission

Aujourd'hui la transmission des fermes est un enjeu crucial puisque un tiers des agriculteurs ont plus de 55 ans dans le département. Or de nombreux cédants ne transmettent pas leur ferme et ces dernières filent bien trop souvent dans les mains de l'agrandissement.

Entre 2000 et 2010 la surface moyenne des fermes a augmenté de 15 % et ce phénomène ne cesse de s'amplifier.

De plus, l'un des principaux freins à la transmission des fermes est le montant excessif du capital de reprise et ce même dans un cadre familial.

En effet, la pression foncière qui dans certains secteurs de l'Aveyron fait grimper le prix du foncier au-delà des 15 000€/ha, la sophistication du parc matériel pour des raisons d'amortissement comptable ou encore le montant démentiel de certains comptes associés sont autant d'exemples qui provoquent une addition de reprise très salée.

### ALORS COMMENT ENRAYER CETTE MÉCANIQUE ?

L'ensemble des acteurs de la transmission semble d'accord pour dire que l'anticipation est le maître mot pour une reprise réussie.

D'ailleurs dans ce domaine l'ADDEAR de l'Aveyron est déjà à pied d'œuvre en organisant des journées de formation pour les futurs cédants, des cafés transmissions mais aussi en établissant des partenariats avec des acteurs territoriaux afin de freiner ce phénomène au niveau local.

Par ailleurs la Chambre d'agriculture de L'Aveyron a mis en place un Répertoire Départ Installation (RDI) qui a pour objectif de mettre en relation cédants et repreneurs.

Cet outil offre la possibilité au cédant de rendre visible son offre de reprise et au repreneur d'avoir accès à des potentielles fermes à reprendre.

Cependant, bien que **dans certains départements ce RDI soit gratuit,**

**il est payant dans le département de l'Aveyron** (300€ pour le cédant tout de même) !

De plus, l'un des principaux problèmes de ce RDI est son opacité totale, ainsi aucun organisme d'accompagnement à l'installation n'y a accès.

**Il paraît donc évident que pour permettre la transmission des fermes dans notre département, il est nécessaire de faciliter au maximum la mise en relation entre cédant et repreneur.**





## NOS REVENDICATIONS :

- un RDI gratuit, vivant et plus visible auprès des paysans et des porteurs de projet
- un point d'accueil des cédants où ils puissent être orientés de manière pertinente
- que les acteurs de la transmission, et en premier lieu la chambre d'agriculture, orientent la SAFER vers un véritable rôle de transmission des terres (avec d'éventuels portages fonciers) pour qu'elle sorte de sa logique d'agrandissement quasi systématique des exploitations voisines.

## L'installation

Si reprendre une ferme dans le cadre familial est déjà bien compliqué, s'installer « hors cadre familial » relève bien souvent du parcours du combattant.

Et pourtant, ces installations ne sont plus du tout anecdotiques, puisqu'elles représenteront environ 30 % des installations en 2020 !

Les obstacles à l'installation sont bien connus et restent inchangés depuis plusieurs années : la difficulté à accéder aux terres en premier lieu, mais aussi l'investissement nécessaire à l'activité.

De plus, la dotation jeune agriculteur (DJA) se révèle à la fois trop restrictive (âge, diplôme,..) et bien lourde au niveau administratif.

Un nombre important d'installations se fait sans demande de DJA.

Là encore l'ADDEAR suit de près ces évolutions en proposant un accompagnement adapté aux jeunes (et aux moins jeunes!) souhaitant s'installer avec ou sans DJA.

## FACE À TOUTES CES DIFFICULTÉS, NOS PROPOSITIONS SONT LES SUIVANTES :

- accès au foncier : mettre l'installation en priorité absolue dans le schéma régional des structures sur lequel s'appuient la SAFER et la CDOA pour attribuer des terres (à la vente ou à la location) comme c'est déjà le cas dans de nombreuses régions de France
- généraliser la mise en place d'un tutorat pour les jeunes s'installant hors du cadre familial, afin qu'ils bénéficient de l'expérience de paysans déjà en place
- maintien de l'accès au fond VIVEA pour les porteurs de projet EN AMONT de leur installation, qui leur permet de se former et d'assurer leurs choix futurs.

## LES RÉFÉRENTS SAFER DE LA CONF', IMPLIQUÉS LOCALEMENT

Les liens qui unissent la Conf et l'ADDEAR 12 sont multiples. En de nombreuses occasions, les adhérents Conf' sont sollicités.

- Comme tuteurs, ils apportent un conseil technique aux jeunes en phase d'installation,

- Comme référents SAFER, ils jouent dans certains cas un rôle important en permettant aux personnes en quête de foncier de mieux savoir ce qui se passe localement, en les accompagnant dans cette période de recherche qui est très compliquée.

En effet les porteurs de projets (surtout hors cadre familiaux) ne peuvent connaître les possibilités de foncier qui se libère. Seuls les paysans locaux en sont informés. De plus c'est beaucoup plus simple pour un cédant de laisser sa ferme au paysan d'à côté, c'est presque naturel.

**Ce travail des référents SAFER mais plus largement de tous les adhérents Conf', est important.**

Le métier de paysan est attractif, les écoles agricoles sont pleines de jeunes qui veulent le devenir.

**Nous sommes aujourd'hui en capacité de créer le lien entre les paysans qui arrêtent et les porteurs de projets.**

*Daniel Saint Geniez*

*Sascha Vue et Adrien Alet*

## LES FEMMES EN AGRICULTURE

**Pour la Confédération Paysanne il est temps de faire reconnaître les discriminations et de conquérir un statut unique établissant l'égalité des droits.**

### Quelques constats :

- La plupart des femmes accèdent au statut de "chef d'exploitation" quand leur conjoint prend sa retraite.
- Elles sont très souvent co-exploitantes.
- 8 500 femmes, encore sans statut ne bénéficieront pas de droits à la retraite.

La Confédération Paysanne a réussi à obtenir le statut de conjointe collaboratrice en 1999 et l'instauration du GAEC entre époux en 2010.

Nous continuons à lutter pour que les femmes puissent acquérir leur place dans le monde agricole.

### Nous demandons :



- La reconnaissance de tous les actifs agricoles et la mise en place d'un **statut unique** de l'actif agricole.

- L'assurance d'un **droit au revenu** aux paysan-ne-s qui permettra d'en finir avec les sous-statuts choisis souvent par manque de moyens.

- Le **même système** de cotisations et les **mêmes droits** à la retraite pour tous.
- Le versement de la retraite complémentaire obligatoire aux conjointes retraitées.
- L'élargissement de l'assurance accident aux conjointes.
- Les mêmes droits sociaux en matière de congés maternité et paternité que les autres catégories socio-professionnelles.
- La **mixité** dans les instances représentatives.

Nadine Assié

## UN REVENU POUR TOUS LES PAYSANS ET PAYSANNES

Le revenu agricole est le résultat d'une équation simple avec deux inconnues. La différence, entre ces deux inconnues que sont les recettes issues des ventes plus les primes, et, les dépenses comprenant les charges de production et les charges de structures, va déterminer le résultat. Notons que les exigences de niveau de revenu ne sont pas les mêmes pour tous.

### Pourquoi aujourd'hui beaucoup d'entre nous n'arrivent plus à vivre de leur travail de paysan ?

**Parce que :** par des réformes successives de la PAC, nos divers gouvernements, soutenus par les tenants de l'agriculture industrielle, la FNSEA notamment, ont voulu rendre concurrentielle sur le marché mondial notre agriculture. Pour cela, les prix ont été tirés vers le bas, et sont devenus très fluctuants.

**Parce que :** pour compenser cette baisse programmée des prix de ventes des productions agricoles, l'Europe a mis en place des aides directes aux producteurs, d'abord en lien avec une production, puis complètement découplées. Ces aides aujourd'hui appelées DPB, sont très mal réparties, et nourrissent la spéculation foncière.

**Parce que :** les charges de production, sont toujours en augmentation.

**Parce que :** les charges de structure, liées au choix de chacun (investir ou pas) sont parfois excessives. Parfois on a l'impression que ces choix sont subis, d'où de la résignation chez certains.

**FAUT-IL PRODUIRE PLUS POUR GAGNER PLUS ?**

### Que faire ?

Pour toutes les grosses filières, la loi EGALIM a donné quelques espoirs aux producteurs. L'idée d'un rapport de force plus équilibré entre Producteurs, Industriels et Distributeurs, avec un prix minimum en fonction des coûts de production, paraît impérative.

La Confédération Paysanne s'est impliquée dans cette construction, mais l'interdiction de vente à perte que nous réclamions, n'est pas inscrite dans la Loi, tout comme, une gestion publique des rapports entre Producteurs, Industriels

et Distributeurs. Prix minimum garanti et régulation du marché Européen, ne figurent pas dans cette loi.

Collectivement, nous devons nous battre pour qu'au niveau français, mais aussi européen les prix de productions soient encadrés. Il faut aussi considérer que notre marché légitime est européen, et non mondial.

## LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE L'EUROPE EST UN OBJECTIF.

**La PAC qui va être rediscutée pour 2020, doit aider les plus petits, les exclus des aides européennes. Une aide de base aux travailleurs en activité, quelque soit la production de la ferme, nous paraît légitime pour tous.**

La fiscalité a aussi ses travers. Le régime réel tel qu'il est, incite fortement à l'investissement pour limiter le montant des cotisations sociales des agriculteurs et éventuellement de l'impôt. Une réforme avec un taux de cotisation progressif nous paraît indispensable.

Sur nos fermes, nous pouvons aussi faire des choix dictés par nos aspirations et convictions. Certains l'ont déjà fait depuis longtemps :

- Vendre des produits sous signe de qualité, directement aux consommateurs, par des réseaux de proximité, pour avoir un prix rémunérateur.

- Gagner en autonomie sur nos fermes, en limitant les achats extérieurs, permet de dégager plus de revenu et parfois même en produisant moins...

Pour revenir à l'équation de départ, chacun de nous doit se réappropriier ces choix.

Souvent sur des conseils de gestion, certains font le choix de l'investissement, de la capitalisation, plutôt que de la rémunération de leur travail.

Même s'il faut moderniser l'outil, la finalité de notre métier n'est-elle pas de vivre de son travail, d'y redonner du sens et d'y prendre plaisir ?

**Il faut militer, revendiquer, avec la Confédération Paysanne, pour un droit au revenu, pour tous les paysans.**

**ELUE À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE OEUVRERA POUR CRÉER DES FILIÈRES PLUS VERTUEUSES, PLUS LOCALES ET Y VALORISER DES PRATIQUES PLUS DURABLES.**

**AUJOURD'HUI, PLUS QU'HIER, IL EST IMPORTANT D'INVESTIR SUR DE L'HUMAIN, SUR DE NOUVEAUX PAYSANS, NOS CAMPAGNES EN ONT BESOIN.**

**POUR CELA, GARDONS DES FERMES TRANSMISSIBLES, DE TAILLE LIMITÉE, ET ÉVOLUONS VERS DES PRATIQUES D'AGRICULTURES PAYSANNES.**

Francis Enjalbert



**L'objectif premier de la PAC, lorsqu'elle fut mise en place en 1957 par le traité de Rome, était d'assurer aux 6 millions d'agriculteurs un niveau de vie comparable aux autres couches de la société en relevant le « salaire » des paysans.**

Pour cela, la préférence communautaire, des prix garantis, des taxes à l'importation, ont été instaurés. Dans les années 1980, de la régulation a été introduite pour éviter des excédents de production (quota). Jusqu'aux années 1990, les paysans vivaient de la vente de leurs productions.

En 1995, les produits agricoles entrent dans les accords de libre échange : OMC. Ils doivent baisser et aller vers les cours mondiaux. Pour compenser ces baisses de prix, des primes d'abord à la culture puis découplées de la production, vont être mises en place.

Ces aides à l'hectare, vont devenir pour beaucoup d'entre nous, une grosse partie de nos revenus. Jusqu'à aujourd'hui ces aides directes sont inégalement réparties : 20% des exploitations touchent 80% des aides.

Pour un grand nombre de paysans, le revenu est souvent très bas, par rapport aux heures de travail.

**EN 60 ANNÉES, LE NOMBRE DE PAYSANS A ÉTÉ DIVISÉ PAR 6 !**



# PAC

**LA CONFEDERATION PAYSANNE SE BAT DEPUIS TOUJOURS POUR UNE PAC PLUS JUSTE, MOINS PREDATRICE INDUSTRIELLE...**

**La Conf' souhaite qu'à l'avenir les aides PAC soient distribuées aux fermes qui en ont besoin, pour avoir un revenu et non pour spéculer avec l'argent des contribuables.**

## Depuis 2015, la Conf a gagné des avancées sur :

- La majoration des aides sur les 52 premiers hectares.
- La convergence des aides entre 2015 et 2019.
- La modification du plancher de 10 vaches en 10 UGB pour l'ABA.
- La mise en place d'un plafond sur l'aide aux vaches laitières (ABL).
- La mise en place de prime pour les races mixtes.
- La suppression du plancher de 20 JB pour les aides aux jeunes bovins.
- La mise en place d'une aide aux légumineuses fourragères liées à l'activité d'élevage.
- La revalorisation de l'ICHN, les dérogations au seuil de productivité à 0.05 UGB/ha.
- La prise en charge de tous les ovins pour le calcul du chargement pour l' ICHN.
- La prise en compte des MAEC dans la revalorisation des DPU avec intégration des MAEC dans le calcul des références historiques (Conseil d'Etat).
- La dégressivité de l'aide bovin allaitant et de l'aide ovine (au-delà de 51 vaches ou 500 brebis)..
- La mise en place d'ATR sur les MAEC et aide bio.
- La possibilité pour les régions de baisser les planchers des montants des aides à l'investissement dans le cadre des PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations) obtenues au niveau national.
- La reconnaissance des surfaces pastorales.
- La reconnaissance des surfaces en chêne et châtaignier pâturées avec des productions sous signe de qualité.

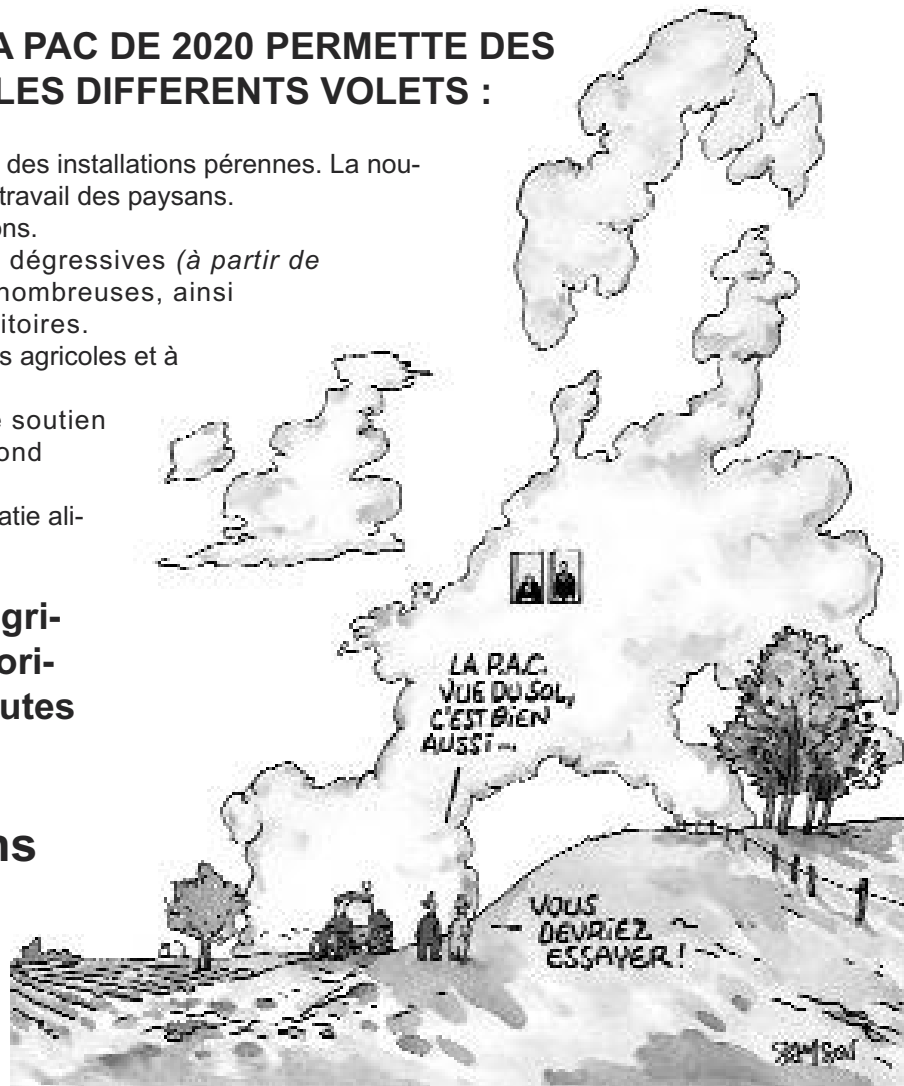
## LA CONF' OEUVRE POUR QUE LA PAC DE 2020 PERMETTE DES REFORMES NECESSAIRES SUR LES DIFFERENTS VOILETS :

- Un revenu pour soutenir la viabilité des fermes et des installations pérennes. La nouvelle PAC doit servir à garantir la rémunération du travail des paysans.
- La régulation des prix et la maîtrise des productions.
- Des aides plus justes, plafonnées à l'actif et dégressives (à partir de 25000€ par actif), pour maintenir des fermes nombreuses, ainsi qu'une activité agricole diversifiée sur les territoires.
- Des soutiens adaptés à la transition des systèmes agricoles et à la relocalisation des productions.
- Une plus grande autonomie des fermes et le soutien par l'Etat pour la gestion des risques par un fond professionnel.
- Qualité alimentaire : mise en place d'une démocratie alimentaire pour tous les citoyens.

**Actuellement, avec la politique agricole menée par les syndicats majoritaires, en Europe toutes les 3 minutes une ferme disparaît...**

**Arrêtons les dégâts, Votons Confédération paysanne !**

Sylvie Arlabosse





# TAFTA, CETA: De que son aquellas doas bestias?

## QU'EST-CE QUE LE LIBRE ÉCHANGE?

Eh bien ça veut dire qu'on baisse les barrières douanières et qu'on fait du commerce librement, sans tenir compte des coûts de production ou des normes différentes dans chaque pays.... En clair, c'est la loi du plus fort que l'idéologie néolibérale imagine depuis des décennies et qu'elle voudrait imposer aux grands échanges mondiaux....

Habitué aux sigles techniques, souvent là pour rendre les choses opaques et incompréhensibles, on pourrait résumer en disant que ce sont des accords de libre échange entre l'Union européenne et les Etats Unis pour le TAFTA, entre l'Union européenne et le Canada pour le CETA....

Si le TAFTA depuis l'arrivée de Trump est en sommeil, le CETA lui, a été adopté par l'UE mais attend sa ratification par les Parlements de chaque Etat membre.

**L'UE dit: "tu me prends mes fromages", le Canada lui répond "tu me prends ma viande".**

Et c'est là où les producteurs de viande bovine doivent s'inquiéter.... Que ce soit aux Etats Unis, au Canada ou même au Brésil (en cas d'accord avec les pays du MERCOSUR) les tailles des exploitations sont bien plus importantes que les nôtres. Très mécanisées, elles sont loin des 60 à 200 bêtes (de moyenne) que nous avons en Europe ! Qui n'a pas en tête ces immenses parcs où ne pousse pas un brin d'herbe, où les camions passent sur des routes qui servent de crèches pour déverser des céréales à des vaches entassées par centaines?... De plus les hormones y sont autorisées mais également les farines animales, le maïs et le soja OGM, comme le traitement chimique des carcasses ....

naie d'échange entre les parties...., et si d'environ 131 000 tonnes importées (sur 6,6 M de tonnes au total) aujourd'hui on passait à 600 000 tonnes tous accords confondus, avec des coûts de 20 à 30 pour cent moins cher que les nôtres, les prix qui n'ont pas besoin de ça, pourraient être encore plus bas et signer l'arrêt de mort de nombreux éleveurs... **Cela remettrait en cause nos capacités futures à nous nourrir par nous-même et contribuerait également à vider les montagnes, peu à même de se reconvertir en production végétale, mais peut-être prépare-t-on la place aux loups dans des réserves naturelles?**

Au niveau du syndicalisme agricole, seule la confédération paysanne défend vraiment depuis des années la souveraineté alimentaire et une économie qui ne soit pas dérégulée., Les éleveurs allaitants (qui entretiennent 13 millions d'hectares de prairies en Europe) n'ont pas à subir ce mépris ni à servir de monnaie d'échange contre des airbus ou des camemberts "Président" de Lactalis.... On voit comment ces règles commerciales, affament les peuples, dilapident les exploitations, suppriment des emplois, voire retirent la vie de certains territoires.

Il est temps encore de changer tout ça ?

**Nous demandons le plus possible de circuits courts entre le lieu de production et le lieu de consommation des animaux et des prix rémunérateurs ... sans concurrence déloyale...**

Et qu'on ne nous parle pas du souci de transition écologique, quand nos dirigeants n'ont en tête que de faire circuler des milliards de tonnes de marchandises à travers le monde dans des gros cargos bien crados et non taxés ....

Heureusement me direz-vous, nous n'avons pas fait les mêmes choix et nos productions sont de meilleures qualités.... C'est vrai..., même si pour les OGM, on ne peut pas dire que la FNSEA y soit pour grand chose, comme pour la défense des fermes à taille humaine d'ailleurs, puisque **quand la Conf' dénonce la ferme des 1000 vaches, Mme Lambert scande "Martine à la ferme c'est fini!", souhaitant encore un peu plus d'industrialisation de l'agriculture...**

## CETA, JOUR "J"



Mais rendons-nous à l'évidence, à moins qu'il n'y ait plus qu'une ferme sur le territoire de trois communes (*bonjour l'aménagement du territoire, les commerces, les écoles, la vie sociale, ETC...*), nous ne rattraperons jamais les canadiens ou les américains (*ils ont même une filière haute qualité, sans hormones, rien que pour nous, ils s'adaptent*) ....

**Si aujourd'hui la FNSEA fait mine de s'inquiéter de ces accords commerciaux, nous n'oublions pas que pendant des années, elle en a été une fervente défenseuse en revendiquant la vocation exportatrice de la France... !**

**POUR ESPÉRER EN L'AVENIR, VOTONS CONFÉDÉRATION PAYSANNE !**

Sébastien Persec  
Gauthier Malgouyres

Nous avons la qualité, oui mais..., dans le CETA 10% seulement des IG sont reconnues et ce qu'on constate, c'est que c'est systématiquement la viande bovine qui sert de mon-

# LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE ET L'INTERNATIONAL

La Confédération paysanne n'est pas isolée sur la scène internationale, bien au contraire ! Notre organisation paysanne est membre fondateur de la seule struc-

ture paysanne internationale : la VIA CAMPESINA représentant les paysans du monde. 220 millions de paysans de 80 pays adhèrent via leurs organisations à la VIA. La VIA CAMPESINA vient de fêter ses 25 années d'existence. Elle a été créée sur le constat que l'agriculture industrielle et l'agro-industrie allaient faire disparaître l'agriculture paysanne et ses millions de petits producteurs qui nourrissent le monde à 70% encore aujourd'hui sans utilisation d'intrants chimiques et presque sans mécanisation !

Dès sa création la VIA propose les concepts novateurs de « Souveraineté alimentaire » et d'« agro-écologie » pour y parvenir.

La « souveraineté alimentaire » implique une relocalisation de l'alimentation et donc la lutte contre les lois du libre échange : OMC, Accords de Libre Echange entre pays ou continents.

Savez-vous qu'aujourd'hui les produits laitiers entrant en Europe sont taxés à 42%, la viande de bœuf à 45%, ETC... ? Les accords de libre échange impliquent l'ouverture totale des frontières et mettent en danger les producteurs agricoles dans de nombreux pays..., en Europe aussi. La VIA demande donc des protections aux frontières pour les produits agricoles afin de préserver les producteurs locaux. Protections tarifaires bien sûr, mais aussi protections sanitaires (bœuf aux hormones, OGM...).

**Pour réaliser cette souveraineté, il faut que les paysans du monde puissent produire leurs semences paysannes comme ils l'ont toujours fait, c'est pourquoi la VIA lutte contre les lobbies pro OGM et la brevetabilité du vivant.**

Nous nous opposons très fermement, parfois physiquement, aux accapareurs de terre tel le groupe Bolloré, bien de chez nous, qui contrôle plus de 400 000Ha dans divers pays africains, afin de produire de l'huile de palme au détriment des cultures vivrières.

Notre organisation internationale fonctionne, dans toutes ses représentations, sur le principe de la parité homme/femme, ce qui n'est pas le moindre de ses atouts et unique dans les organisations internationales.

Nous sommes reconnus et écoutés à l'ONU, en particulier à la FAO où nous intervenons régulièrement. Nous sommes en train de faire adopter un texte très important au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, sur lequel nous travaillons depuis plus de dix ans : « la déclaration des droits des paysans et autres personnes travaillant en zone rurale ». Approuvée ce 28 septembre à Genève par le « Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU ». Elle doit encore être approuvée par le vote de l'Assemblée plénière des Nations Unies, prévue mi-décembre. A ce vote de Genève, la France, l'Allemagne et l'Espagne se sont abstenues !

En Europe, la « Coordination Européenne de la VIA CAMPESINA » (ECVC) regroupe les organisations de notre continent (pas uniquement l'Europe économique) et son siège est à Bruxelles.

**La Souveraineté Alimentaire n'est pas synonyme de repli sur soi, mais de solidarité, d'échanges humains... La VIA CAMPESINA en est la preuve vivante.**



Christian Roqueirol

# BASSIN DE ROQUEFORT

## ce que nous voulons

L'application du « Paquet Lait » a profondément bouleversé la vie dans le Bassin. D'une gestion interprofessionnelle qui apportait à chacun une égalité de traitement en matière de prix, qualité du lait, gestion des droits à produire, nous sommes passés à une OP par industriel, deux chez Société, plus une part de leurs producteurs non adhérents, donc en lien direct avec leur industriel.

**Confédération est gérée par une association de producteurs qui ne peuvent intervenir ni sur les prix, ni sur les volumes !**

De cet ensemble de faits, il découle, selon nous, que les producteurs, privés du levier syndical, isolés par industriels, sont à la merci de ces derniers. De fait, ceux-ci ont toute latitude pour conduire l'industrie Roquefortaise en fonction de leurs seuls intérêts, au mépris des « usages locaux, loyaux et constants » qui sont le socle de toute AOP.

La perte d'attractivité de Roquefort est une aubaine pour le 4<sup>ème</sup> Bassin. Bio ou conventionnel, il draine des producteurs à proximité des grands axes et à forte capacité de production.

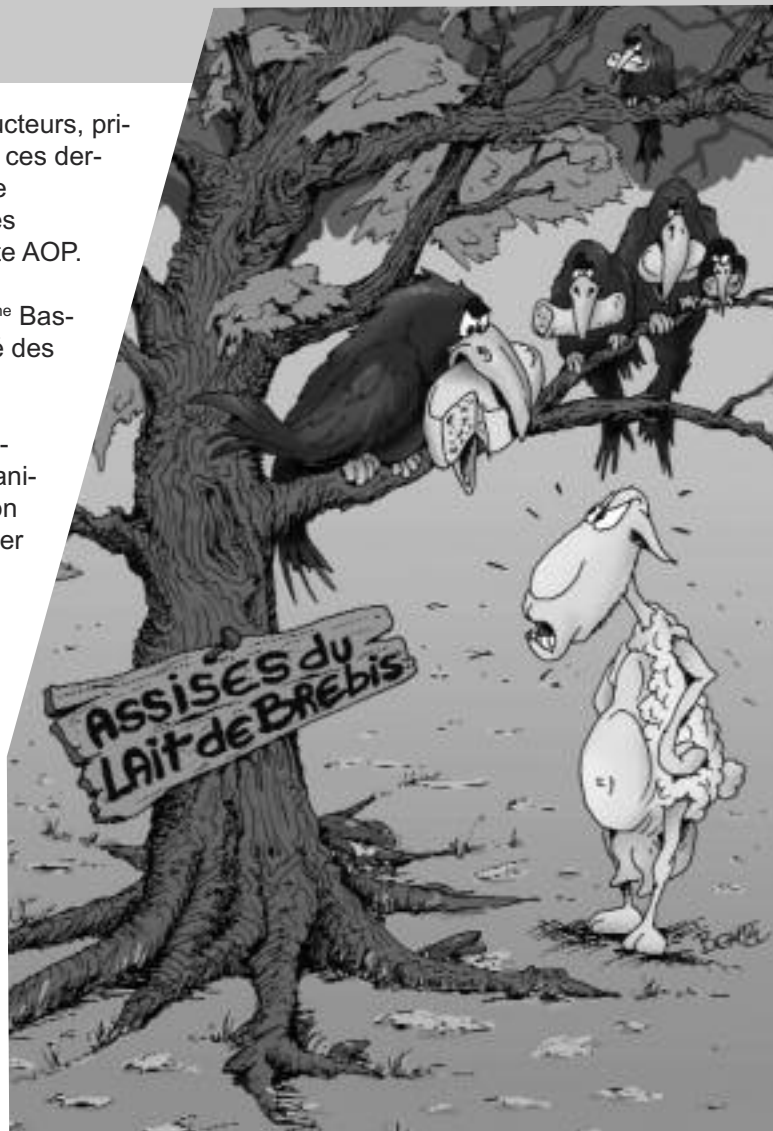
Nous assistons à l'industrialisation des élevages et à ses corollaires bien connus : forte baisse du pâturage, charges de mécanisation, dégradation de l'environnement, autant par la régression du pastoralisme que par l'intensification fourragère. Sans oublier la suspicion et la perte de confiance qu'exprime une part sans cesse croissante de la population.

### FACE A CE CONSTAT ALARMANT, LA CONF VA PRENDRE SES RESPONSABILITES :

Elle ne va pas hésiter à tirer les leçons du passé récent. Nous allons venir au devant de vous, trayeurs de Roquefort et du 4<sup>ème</sup> bassin ; parce que tout se tient, que nous devons construire un avenir commun.

- Sans aucun doute, les producteurs fermiers doivent avoir une cave à Roquefort. Pour répondre à un besoin de consommation et à une exigence d'équité.
- Sans aucun doute, l'émergence d'une concurrence au monopole Roquefortais est une chance.
- Sans aucun doute encore, nous faisons du trapèze sans filet, à la merci de la moindre surproduction ou d'un accident sanitaire.
- Les actions, les stratégies vécues ont atteint leurs limites.

Nous venons vers vous, dans un esprit et une démarche novateurs. Nous le devons à ceux qui chaque jour peinent à tâtons et à la mémoire de nos anciens qui ont su garder la tête haute.



*Pierre Tauriac*

**RENDEZ-VOUS**  
**MARDI 22 JANVIER 2019 A 20H**  
**Salle le Caveau à ST AFFRIQUE**



## LOUP L'IMPOSSIBLE COHABITATION !

Tant au niveau national que départemental, la situation s'aggrave. Plus de 12000 victimes (animaux d'élevage) avec 72 meutes (1 meute = 7 loups) recensées en 2018 (57 en 2017).

En Aveyron pour la première fois, un élevage cesse son activité suite à des prédatons répétées alors que les pouvoirs publics sont incapables d'éliminer un seul loup.

### FACE À CE CONSTAT INACCEPTABLE, LA CONF' RÉCLAME :

- Le retrait des loups de la classification « espèces protégées » dans la convention de Berne et la Directive habitat.
- Prévention des attaques, l'Etat doit assumer : une brigade dans chaque département pour sécuriser les troupeaux
- Reconnaissance de l'ampleur réelle des attaques et de leurs conséquences :
  - > Évaluation et localisation réelle des populations
  - > Analyses ADN menées par les services de l'Etat
  - > Reconnaissance des analyses ADN faites par les éleveurs
  - > Prise en compte de toutes les pertes indirectes (avortements, improductivité, ETC...)
- Les mêmes droits pour tous, sur tous les territoires
  - >. Les mêmes aides quel que soit le zonage
  - > Pas de conditionnalité aux moyens de protection pour les indemnités.

**Pour maintenir nos modes d'élevage extensifs adaptés à notre territoire, refusons la cohabitation avec les loups !**

**EXIGEONS DE RÉELS MOYENS, ET DÈS MAINTENANT !**



## BVD (Maladie des muqueuses)

### LA NOUVELLE « POMPE À FRIC » ARRIVE : RÉSISTONS !

L'association FODSA (GDS) tente d'obtenir un Arrêté ministériel pour rendre un juteux plan d'éradication obligatoire.

La FODSA et la Chambre d'agriculture avancent à pas feutrés. Après avoir laissé croire que le nouveau bouclage TST (à prélèvement de cartilage) était obligatoire, **ils annoncent maintenant le surcoût annuel de l'opération (boucle + analyse) à 5.30€ par veau.**

Le plan est prévu dans un premier temps pour une durée de cinq ans, avec abattage des veaux positifs et de leurs mères si elles sont aussi positives. Par ailleurs, la fiabilité des analyses n'est pas démontrée. **TOUT CECI EST INACCEPTABLE !**

Le virus de la BVD fait partie de la famille des Pestivirus et est très proche de la Border Disease (ovins). Des contaminations croisées inter espèces sont possibles.

L'Institut de l'élevage (IDELE) déclare que les petits ruminants peuvent être infectés par la BVD des bovins, tout comme la faune sauvage et deviennent ainsi des réservoirs à virus BVD.

**Par conséquent, l'éradication est illusoire.**

La BVD n'est pas le fléau annoncé et ce plan sanitaire est totalement disproportionné.

La campagne de communication des GDS est soutenue financièrement par ALLFLEX, le fabricant des boucles TST !

**MOBILISONS-NOUS POUR REFUSER CETTE GALÈRE ET RÉCLAMONS LA LIBERTÉ DE CHOIX D'ADHÉRER OU NON À CE PLAN SANITAIRE.**

Francis Sabrié

Pour la défense des paysans,



# LA CONF' POUR VOUS !

La production agricole mondiale soumise au libre échange et la « vocation exportatrice de l'agriculture » prônée par les firmes agroalimentaires et relayée par la FNSEA, nous conduisent à l'échec économique.

Notre société française est devenue urbaine, elle demande aux paysans :

- de fournir des aliments de qualité,
- de respecter l'eau, l'air, les paysages, la biodiversité,
- de bien traiter les animaux,
- d'être économe en finances publiques

**ET NOTRE PROJET PERMET DE SATISFAIRE TOUS CES CRITÈRES.**

Rester avec le syndicat majoritaire à la remorque des anciens préceptes, c'est échouer économiquement et socialement.

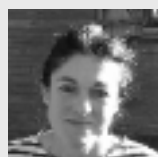
Les paysans ont toujours su s'adapter aux conditions nouvelles :

**AVEC LA CONF', NOUS, PAYSANS, POUVONS ÊTRE MOTEUR DANS CETTE ÉVOLUTION SOUHAITÉE PAR LES CITOYENS.**



## 1- François TISON

Eleveur de porcs  
fermiers, ovin viande  
à Golinhac - 55ans



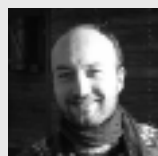
## 2- Sylvie ARLABOSSE

Eleveuse canards fer-  
miers à SteJuliette sur  
Viaur - 53ans



## 3- Christian ROQUEIROL

Eleveur ovins viande  
à Nant - 64ans



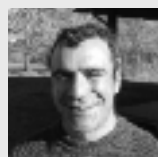
## 4- Julien BERNARD

Eleveur ovin, caprin lait  
+ transformation  
à Millau - 41ans



## 5- Jeanne SABATIER

Maraîchère  
à Morlhon le Haut  
- 28ans



## 6- Sébastien PERSEC

Eleveur bovin viande  
à Laguiole - 44ans



## 7- Gildas DOUSSET

Eleveur ovin lait  
à Druelle - 32ans



## 8- Candice CALMES

Eleveuse bovin viande  
à Castelnau Pégayrols  
- 42ans



## 9- Adrien ALET

Eleveur bovin viande  
à Le Bas Ségala  
- 29ans



## 10- Sylvain BROUSSEAU

Eleveur bovin lait  
à St Salvadou - 32ans



## 11- Eric DARLEY

Producteur d'huiles  
essentielles  
à Nant - 57ans



## 12- Sophie CAUSSE

Eleveuse ovin lait  
à Veyreau - 49ans



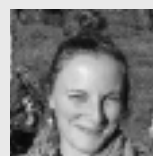
## 13- Marco FOULQUIER

Eleveur volailles  
fermières à La Salvetat  
Peyralès - 57ans



## 14- Jean-Louis BALMETTE

Eleveur bovin viande +  
lait à St Côme d'Olt



## 15- Odile BRILLARD

Eleveuse bovin lait  
ferme pédagogique  
à La Fouillade - 30ans



## 16- Yannick HARDIVILLER

Apiculteur, éleveur ovin  
viande à Grand-Vabre  
- 37ans



## 17- Nadine BOULANT

Eleveuse ovin et caprin  
lait à Entraygues - 36ans



## 18- Morgane BLANC

Eleveuse ovin lait à  
La Roque Ste Margue-  
rite - 33ans



## 19- Pascal CAVALIE

Apiculteur à Prunes  
- 57ans



## 20- Audrey PILLE

Maraîchère  
à Valady  
- 39ans

**Catalogue formations de janvier à juin 2019****JANVIER**

- **1 - JE TRANSMETS : CONSTRUIRE SON PROJET DE TRANSMISSION**  
Cycle de formation pour les futurs cédants  
• Les 17, 31 janv. et 14 fév. à Martrin
- **2 - REALISER SON PLAN D'ENTREPRISE - COMPLET**  
Se rendre autonome dans la réalisation de son plan d'entreprise  
• 6 journées de janvier à mars à La Maison des Paysans
- **3 - VOYAGE-FORMATION DANS LES ALPES MARITIMES**  
A destination d'éleveurs-ses qui se questionnent sur l'intérêt de se doter de moyens de protection pour leur troupeau face à la prédation  
• Le 22 janvier à Flavin, du 29 au 31 janvier à Tournettes sur Loup (Alpes maritimes) et le 5 fév. à Sainte Eulalie de Cernon
- **4 - PRESERVER SON DOS : METHODE FELDENKREIS**  
S'approprier les bons mouvements et positions pour préserver son dos  
• Le 24 janvier à Marcillac
- **5 - CHIFFRER SON PROJET D'INSTALLATION**  
Elaborer un prévisionnel économique ainsi qu'un plan de financement  
• Les 28 janv., 11 fév. et 18 mars à La Maison des Paysans

**FEVRIER**

- **6 - DIALOGUER ENTRE FUTURS ASSOCIE-E-S OU AVEC SON REPRENEUR - avec l'intervention de l'ATAG**  
Comment construire sa future relation de travail et bien communiquer  
• Le 5 février à la Maison des Paysans
- **7 - PRATIQUER UNE TAILLE DOUCE SUR ARBRE FRUITIER**  
Comprendre la biologie de l'arbre pour pratiquer une taille douce.  
• Le 7 février à Saint André de Najac
- **8 - DEFINIR UN PRIX DE VENTE ET LE DEFENDRE**  
Définir un prix de revient et un prix juste à la vente et le défendre  
• Les 12 février et 4 mars à la Maison des Paysans
- **9 - FAIRE LE POINT SUR SES PREMIERES ANNEES D'INSTALLATION EN PRODUCTIONS VEGETALES - avec l'intervention de l'AFOCG 12**  
S'approprier les démarches administratives et échanger avec d'autres jeunes installé-e-s.  
• Le 14 février à la Maison des Paysans
- **10 - DIAGNOSTIC AGRICULTURE PAYSANNE SUR SA FERME**  
Caractériser sa ferme par rapport aux valeurs de l'agriculture paysanne.  
• Les 18 et 19 février à la Maison des Paysans
- **11 - PARAGE NATUREL- avec l'intervention de Guillaume Parisot**  
Acquérir les bases de l'entretien d'un cheval pieds nus .  
• Les 26, 27 et 28 février sur une ferme à Saint-André de Najac

**MARS**

- **12 - EDUCATION ET MANIPULATION DES BOVINS : METHODES DOUCES**  
Comprendre, éduquer et approcher son troupeau en sécurité: méthode d'approche et gestes pour la manipulation sans stress;  
• Les 5 et 11 mars sur une ferme dans le Bas-Ségala
- **13 - REALISER SON ETUDE DE MARCHÉ**  
Définir sa stratégie commerciale: vendre à qui, quoi et comment ?  
• Les 5 et 19 mars à la Maison des Paysans
- **14 - FAIRE LE POINT SUR SES PREMIERES ANNEES D'INSTALLATION EN PRODUCTIONS ANIMALES - avec l'intervention de l'AFOCG 12**  
S'approprier les démarches administratives et échanger avec d'autres jeunes installés.  
• Le 28 mars à la Maison des Paysans
- **15 - SOUDURE POUR LES NULS - PROJET**
- **16 - AGROFORESTERIE SUR LA FERME - PROJET**
- **17 - REALISER SON PLAN D'ENTREPRISE - PROJET**

**AVRIL - JUIN**

- **18 - CREER UN ATELIER DE DIVERSIFICATION EN APICULTURE: PERFECTIONNEMENT**  
Cycle de formation pour améliorer ses pratiques apicoles : renouvellement de cheptel, essaimage, élevage de reines.  
• Les 2, 3, 4, 15 et 16 avril à Saint Affrique
- **19 - VOYAGE-FORMATION EN ARIEGE - PROJET AVEC L'ADDEAR DU LOT**  
Approche de la traction animale sur une ferme en maraîchage agroécologique  
• 3 journées en avril sur la ferme "Les jardins d'Illas"
- **20 - MALADIE DE LYME : PREVENTION ET DIAGNOSTIC - PROJET**
- **21 - JE TRANSMETS : CONSTRUIRE SON PROJET DE TRANSMISSION**  
• 3 journées sur le territoire de Conques-Marcillac

**Les formations dressage de chien de troupeau**

Améliorer ses pratiques de travail avec son chien tous les mois !

A Flavin : les deuxième et dernier mardi du mois le matin

A Saint Izare: le dernier jeudi du mois la journée

Des journées avec l'intervention de Didier Fischer auront lieu en mars-avril

**Vous pouvez vous inscrire**

Par téléphone au : 05 65 67 44 98

Par e-mail : [addear12@orange.fr](mailto:addear12@orange.fr) / [nerea-ngfok@addear12.com](mailto:nerea-ngfok@addear12.com)

Par courrier postal : ADDEAR 12 - La Mouline - 12510 Olemps

-----> **Plus d'infos : [www.jeminstallepaysan.org/addear12](http://www.jeminstallepaysan.org/addear12)**

Pour ceux qui n'ont pas accès à Internet et dans un souci de transparence, l'Info paysanne a fait le choix de publier les demandes d'autorisation préalable d'exploiter déposées en DDT, sous forme condensée. Pour obtenir les détails, rendez-vous sur le site de la préfecture, en mairie, ou n'hésitez pas à appeler le Bureau CP12 : 05.65.67.44.98

### CDOA de février 2019

Date limite pour les demandes concurrentes:  
15/01/2019

Communes	Superficie	N° dossier	Demandeur
ALMONT LES J. ST PARTHEM ST SANTIN	40.5523	12190530	SCEA DE MAZAC
ALPUECH	1.561	C1814782	GAEC DE CABELS
BARAQUEV. MOYRAZES ONET LE CHAT.	67.2681	C1814765	DELMAS Yannick
BRANDONNET LABASTIDE L'EV. LA CAPELLE BLEYS	23.5767	12190513	LAGARRIGUE Mireille
BROMMAT	5.7332	12190519	JULHE Josiane
CAMPUAC ESPEYRAC	106.0493	C1814796	SAGNES Philippe
CANET DE SALARS PRADES DE S.	85.1823	12190524	LACROIX Florent
CANTOIN	17.188	C1814759	GAEC DE LA GAZELLE
CASTELNAU DE MAND.	3.3243	C1814763	GAEC NAYROLLES SANNIE
CAUSSE ET D. FOISSAC SALLES CO. VILLENEUVE	154.4275	C1814778	GAEC DE LA SIPIERE
CONQUES SENERGUES	18.575	C1814790	GAEC DE LA REVEYROLIE
CURAN	22.7704	C1814787	GAEC DE TESSEYRE
FOISSAC OLS ET RH. STE CROIX VILLENEUVE	83.7036	12190540	SAVIGNAC Adeline
LA CAPELLE BALAGUIER OLS ET RH.	8.0744	12190542	SAVIGNAC Clément
LE BAS SEGALA	39.7127	12190531	SCEA LES FARGUES
LE VIBAL	10.7577	C1814786	DELMAS Jean-René
LESTRADE ET THOUELS	4.5665	C1814784	GAEC DE SAUGANETTE
LUGAN MONTBAZENS VALZERGUES VAUREILLES	103.9263	C1814776	BROS François
MALEVILLE		C1814793	GAEC FERME CLAIRAVID
MONTROZIER	14.1272	C1814767	OLIVIER Dominique
MONTROZIER	16.0181	C1814768	GAEC SINCHOLLE
MOURET	0.873	C1814780	GAEC DES COTEAUX
MOURET	1.8635	12190544	FRAITURE Hannah
MUR DE BARREZ	3.518	12190525	CHASTANG Noël
	4.4462	12190526	
	3.0025	12190527	
MURASSON ST SEVER M.	9.2406	C1814794	EARLDE LA BORIE HAUTE
MURASSON	89.9244	C1814777	EARL DE MANDEGOURG
QUINS	0.34	C1814785	BAUGUIL William
QUINS	2.6179	C1814761	PUECH Samuel
QUINS	5.2889	C1814773	GAEC MARUEJOULS
RIGNAC	1.4922	12190543	GENSAC Jérôme
RODELLE	2.31	12190520	COSTES Claude
ST COME D'OLT	7.6306	C1814764	GAEC DES CHATAIGNIERS
ST COME D'OLT	3.1692	C1814789	GAEC DU CLAPAS
ST FELIX DE SORGUES	179.5335	12190541	BESSIERE Maxime
STE CROIX	10.5	C1814781	GAEC DES MARRONNIERS
STE CROIX	5.213	C1814760	GAEC DES COUSIS
SALLES LA SOURCE	93.7121	12190529	DEFLINE Mathieu
SALLES LA SOURCE	101.28	C1814799	GAEC DE LA SARRADURE
SALLES LA SOURCE	33.6454	C1814800	GAEC DE TIREL 2000
SALLES LA SOURCE	6.036	C1814791	GAEC DE RONNE
TAURIAC DE NAUCELLE	2.1285	C1814783	BORIES Jacques
TAURIAC DE NAUCELLE	4.7107	C1814798	GAEC DE POMEYROLS

## La Conf' ne vit que grâce à ses adhérents

Pourtant, elle existe pour défendre un modèle d'agriculture et des paysans les plus nombreux possible. Aussi,  
- Si vous êtes convaincus que notre voix doit continuer à revendiquer le droit au revenu pour tous les paysans, que nous avons un vrai projet pour y arriver, alors rejoignez-nous.  
- Si vous pensez que l'agro industrie qui nous étouffe doit avoir une vraie opposition, alors adhérez.  
- Si vous pensez qu'en cas de problème de foncier, de contrôle abusif, d'injustice ou exclusion en tout genre, la Conf' sera toujours à vos côtés, alors payez votre cotisation.  
- Si vous avez remarqué que la FNSEA ne défend plus une agriculture rémunératrice, au service de l'alimentation respectée et aimée par nos concitoyens, alors faites votre choix !

### Pour avoir un autre regard sur le monde agricole, rejoignez-nous !

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Production : \_\_\_\_\_

Date de naiss : \_\_\_\_\_

### Adhésion à la Confédération Paysanne

- Cotisation de base : 60 €
- Cotisation conjoint, porteur de projet : 30 €
- Retraité, paysan en difficulté: 30 €
- Abonnement au journal National Campagnes Solidaires: 37 €
- Soutien : 100 €

Etablissez votre chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne et envoyez-le à :

**Confédération paysanne de l'Aveyron,  
La Mouline 12510 Olemps**

### Adhésion à l'ADDEAR 12

- Adhérent à la CP : 5€
- Non adhérent à la CP : 15€

Etablissez votre chèque à l'ordre de l'ADDEAR et envoyez le à **ADDEAR 12, La Mouline 12510 OLEMPS**

### Abonnement à l'Info paysanne Un an

- Adhérent à la CP : 15€
- Non adhérent à la CP : 30€

Etablissez votre chèque à l'ordre de l'ASPIC et envoyez le à **ASPIC, La Mouline 12510 OLEMPS**

**Vous pouvez cumuler les cotisations en un seul chèque au nom de la Confédération paysanne (cochez bien les cases correspondantes)**

Total de ma cotisation : \_\_\_\_\_ €



**EMPLOI**

**Agriculteur ferait quelques heures par semaine, soins aux animaux.**

Expérience de 20 ans et un diplôme agricole spécialité ovin viande + lait. Connaissance en bovin viande + lait. Dans un rayon de 20 km autour de Baraqueville.

Contact:  
Frédéric Fabre  
06.77.44.74.56

**FACILITER LE RENOUVELLEMENT DE VOTRE MATÉRIEL AGRICOLE.**

**CRÉDIT, CRÉDIT-BAIL, LOCATION FINANCIÈRE.**  
Des solutions de financement adaptées à votre projet, au sein de l'offre Agilor.

**CA**  
NORD-MIDI-PYRÉNÉES  
Banque & assurances

Offre de financement d'achat de matériel auprès d'un concessionnaire agréé Agilor, réservée aux agriculteurs et soumise à conditions. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit-bail ou de location financière par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, financée par Le Crédit Agricole, Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Société anonyme au capital de €1 237 653 23 € - Siège social : 12, place des États-Unis - 92120 Nanterre - France - 682 039 078 RCS Nanterre - Siret 682 039 078 00832 - TVA intracommunautaire FR 22 682 039 078. Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité des solutions de financement proposées.



**VOTEZ !**

DÈS RÉCEPTION  
DU MATÉRIEL DE VOTE  
ET JUSQU'AU  
31 JANVIER 2019

**POSTEZ  
VOTRE  
BULLETIN**

OU

**PAR VOIE  
ELECTRONIQUE**

DU 14 AU 31 JANVIER  
SUR LE SITE :

[www.jevoteenligne.fr/chambres-agri2019](http://www.jevoteenligne.fr/chambres-agri2019)

**ASPIC**

Association pour la  
Promotion de  
l'Information dans les  
Campagnes

Rédaction: ASPIC 7 Côte d'Olemps  
La Mouline 12510 Olemps  
Tél : 05 65 67 44 98

Directeur de publication: Jacques DEBARROS  
Impression : ASPIC 12510 OLEMP  
Dépôt légal: 4<sup>ème</sup> trimestre 2018  
CPPAP : 1122 G 80085  
ISSN: 2495-8387  
Abonnement 1 an : 30 euros  
Prix au n° : 3 euros

Confédération Paysanne de l'Aveyron  
7 Côte d'Olemps La Mouline - 12510 Olemps  
Tél : 05 65 67 44 98 - 07 85 85 44 09  
Fax : 09.70.61.17.25  
Mail : [confaveyron@wanadoo.fr](mailto:confaveyron@wanadoo.fr)  
Les permanences sont assurées au local  
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Retrouvez la Conf'12 sur internet  
[www.confaveyron.org](http://www.confaveyron.org)  
sur Facebook et sur YouTube